



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

Direction Santé

Dr Olivier ROUX
Président de MR 38
6 chemin du Tracollet
38113 VEUREY VOROIZE

Dossier suivi par VDC

N/Réf CD n°131-2024

Date 6 juin 2024

Docteur,

C'est avec attention que je prends connaissance de votre courrier du 10 mai 2024, dans lequel vous m'interrogez sur la possibilité pour vos confrères retraités de continuer à délivrer des ordonnances au format papier, malgré le déploiement des ordonnances numériques auprès des médecins en activité.

Mes équipes accompagnent actuellement le déploiement des ordonnances numériques auprès des médecins et des pharmaciens du département. Ce dernier, permet la génération d'un QR code sur l'ordonnance, afin de permettre aux pharmaciens de tracer la délivrance des prescriptions. Pour autant, l'ordonnance continue d'être délivrée au format papier aux patients.

Vos confrères retraités ne bénéficiant pas des logiciels compatibles au déploiement de l'ordonnance numérique, je vous confirme leur possibilité de pouvoir réaliser des prescriptions pour leurs proches sur des ordonnances au format papier.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Santé,

Rémi BLANC